Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Le Fonds pour le partage des avantages

RAPPORT 2022-2023

Le Fonds pour le partage des avantages

RAPPORT 2022-2023

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2023

Citation requise :

FAO. 2023. *Le Fonds pour le partage des avantages: rapport 2022-2023*. Rome. https://doi.org/10.4060/cc8123fr

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

© FAO, 2023

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Partage-Pas d'utilisation commerciale-Partage dans les mêmes conditions 3.0 Organisations intergouvernementales (CC BY_NC_SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [anglais] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (https://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/ publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photo de couverture:
© FAO/Zinyange Auntony

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	V
Avant-propos	1
Message du Secrétaire	2
Aperçu de l'impact continu (2009-2023)	6
Le cinquième cycle de projets: gouvernance et activités de mise en pratique	8
Vue d'ensemble du programme FPA-5	11
Points forts de la mise en œuvre du quatrième cycle de projets du FPA	14
Communication et visibilité	23
Résumé des informations des projets financés par le FPA	27
Contributions financières	32
Partenaires	35

© FAO/Victor Sokolowicz

ABRÉVIATIONS

AP-5	Cinquième appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Communauté de pratique
CMB	Cadre mondial de la biodiversité
Comité de financement	Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FPA	Fonds pour le partage des avantages
FPA-5	cinquième cycle de projets du Fonds pour le partage des avantages
GLIS	Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
le Groupe d'experts	Groupe d'experts indépendant
Manuel du FPA	Manuel de procédures : Fonds pour le partage des avantages
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
RPGAA	Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
SIPAM	Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial
SNRA	Systèmes nationaux de recherche agricole
Système multilatéral	Système multilatéral d'accès et de partage des avantages
Traité international	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

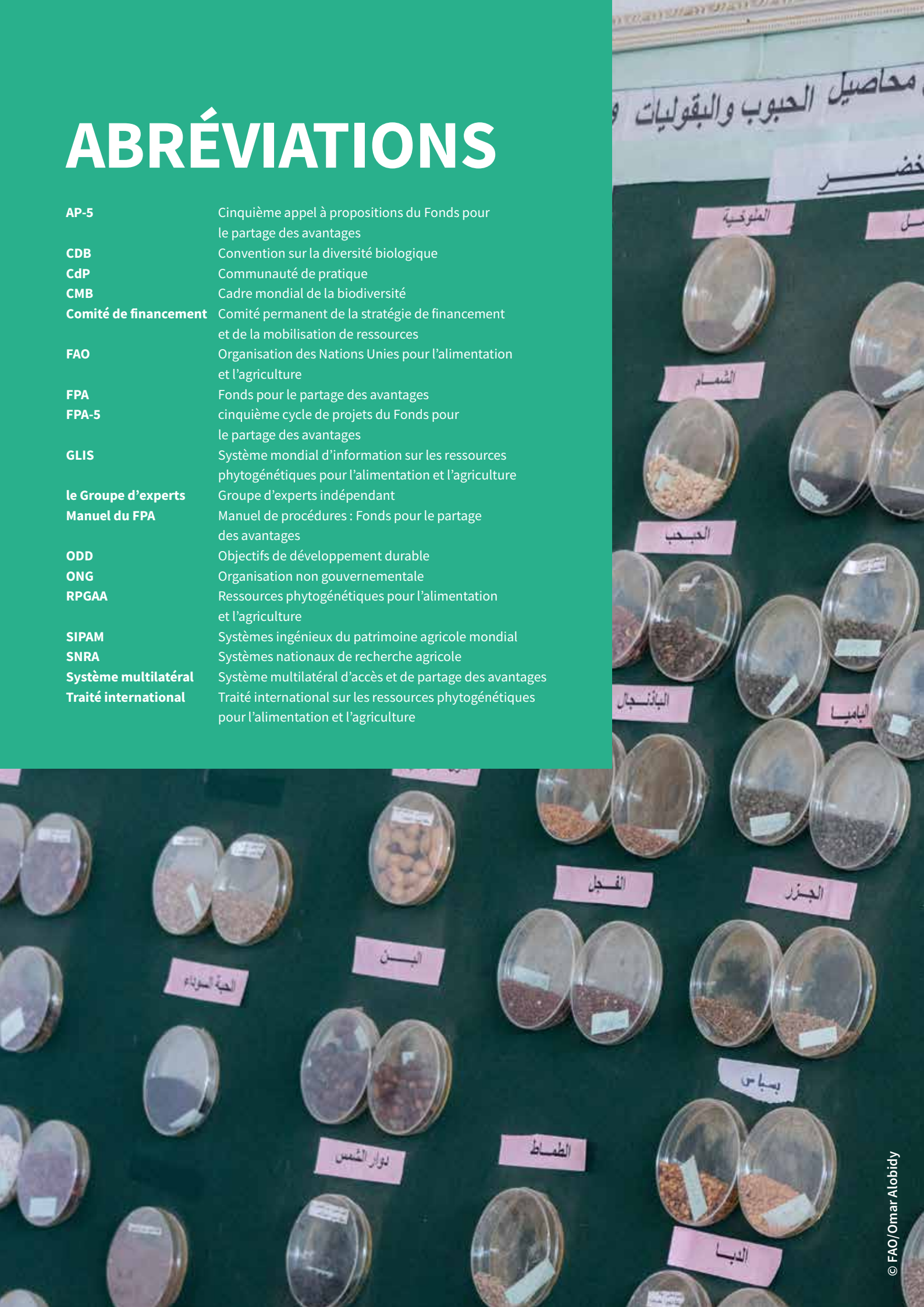

© FAO/Omar Alobidy

AVANT-PROPOS

Le Traité international
Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international) est un accord international juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de l'ensemble des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique (CDB). Hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Traité international est un système mondial pleinement opérationnel dont l'exécution est agréée par 150 Parties contractantes. Le Traité international offre le plus grand mécanisme mondial d'échange pour la diversité phytogénétique, permettant le partage des ressources génétiques de manière juste et équitable ainsi que la conservation et l'utilisation durable de la diversité des cultures pour nous tous, à présent et à l'avenir.

Le Fonds pour le partage des avantages
Le Fonds pour le partage des avantages (FPA) est un élément essentiel de la stratégie de financement du Traité international[1] et de son Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (Système multilatéral)[2].

Le FPA est un mécanisme de financement qui promeut des projets dans les pays en développement en faveur des petits agriculteurs afin d'améliorer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Ces résultats sont obtenus en favorisant la gestion à la ferme et l'amélioration de la diversité phytogénétique, en renforçant les chaînes de valeur et en soutenant les communautés de pratique afin qu'elles conservent les matériels phytogénétiques et les connaissances associées et qu'elles les utilisent durablement.

Établi par l'Organe directeur et opérationnel depuis 2009, le Fonds pour le partage des avantages a soutenu des initiatives dans 67 pays en développement dans le cadre de quatre cycles de projets, chacun des cycles s'appuyant sur les enseignements et les bonnes pratiques des cycles précédents.

En 2023, le Comité de financement a approuvé un nouveau portefeuille de 28 projets, financés dans le cadre du cinquième appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages (AP-5)[3], dont la phase de mise en œuvre débutera en 2023-2024.

Programme mondial
Le Traité international fait partie d'un programme mondial sur la biodiversité et ses objectifs sont en harmonie avec ceux de la Convention sur la diversité biologique[4]. L'adoption d'un Cadre mondial de la biodiversité (CMB) constitue un moyen supplémentaire de renforcer la mise en œuvre du Traité international, ainsi que les mesures visant à conserver, partager et utiliser la diversité phytogénétique pour contribuer à la réalisation d'un large éventail d'objectifs et de cibles du CMB[5]. Le Fonds pour le partage des avantages, grâce aux projets qu'il finance, contribue à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), notamment l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim « zéro »), l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'ODD 15 (Vie terrestre) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

Le présent rapport
Ce rapport récapitule les principales étapes menant à l'approbation du nouveau portefeuille des projets qui seront financés dans le cadre du cinquième cycle de projets du Fonds pour le partage des avantages (FPA-5), et comprend une vision d'ensemble des projets approuvés. Il rend compte des principaux résultats et des bonnes pratiques issues de la mise en œuvre des projets en cours, et contient des informations actualisées sur les aspects pertinents de la communication, de la gouvernance et des finances. Le rapport est destiné à un large éventail de parties prenantes. Il couvre la période allant de septembre 2022, lorsque s'est tenue la neuvième session de l'Organe directeur, à juin 2023. Des rapports réguliers sur le programme et les opérations du Fonds pour le partage des avantages sont présentés au *Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources* (le Comité de financement) du Traité international[6].

---

[1] https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/funding/fr/
[2] https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/landingmls/fr/
[3] https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/benefit-sharing-fund/fifth-cycle/fr/
[4] www.cbd.int
[5] https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf
[6] https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/funding/fr/

MESSAGE DU SECRÉTAIRE

Ce rapport présente les progrès accomplis au sein du Fonds pour le partage des avantages depuis la neuvième session de l'Organe directeur, tenue en Inde en septembre 2022. Cette réunion de l'Organe directeur a eu lieu à un moment crucial pour la gouvernance mondiale de la biodiversité et pour l'avenir du Traité international. Elle a été l'occasion pour l'Organe directeur de relancer les négociations pour améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (Système multilatéral) du Traité international.

Le rapport rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets financés dans le cadre du quatrième cycle de projets du Fonds pour le partage des avantages (FPA-4), ainsi que des premières étapes de la mise en œuvre du cinquième cycle de projets (FPA-5). Il apporte également des informations sur le processus de définition d'ambitions plus élevées en matière de normes et de résultats de la mise en œuvre du FPA-5, et sur le soutien apporté au programme par le Secrétariat.

La neuvième session de l'Organe directeur a été précédée par l'ouverture, en mai 2022, du cinquième appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages. Le cinquième cycle de projets du Fonds pour le partage des avantages est le premier cycle à bénéficier pleinement d'une série de décisions prises par l'Organe directeur et son Comité de financement afin d'améliorer la programmation et les opérations du FPA. Ce nouveau cycle intègre une série d'innovations décrites dans le *Manuel de procédures du FPA* adopté par l'Organe directeur, notamment le financement d'une seconde phase de projets réalisés lors des cycles précédents afin de tirer parti des bons résultats et d'étendre les bonnes pratiques et les enseignements tirés. Il s'agit également du premier cycle où une approche programmatique est systématiquement appliquée avec un cadre de résultats global auquel contribuent tous les projets financés, ainsi qu'un cadre complet de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Les mois qui ont suivi la session ont été marqués par le déploiement d'intenses efforts pour sélectionner les 28 propositions de projet à financer dans le cadre du FPA-5 parmi plus de 250 propositions préalables reçues. Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les partenaires ayant répondu à l'appel à propositions, au Groupe d'experts indépendant et aux membres du Comité de financement pour les efforts et la mobilisation dont ils ont fait preuve pour rendre tout cela possible.

En décembre 2022, la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kumming-Montréal. Le cadre souligne que la biodiversité est essentielle au bien-être de l'homme et à la santé de la planète. Cependant, malgré les efforts continus de conservation, la biodiversité se détériore dans le monde entier à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Une action urgente et transformatrice est nécessaire afin d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité. Le cadre a été élaboré en vue de favoriser la coopération entre la CDB et d'autres conventions liées à la biodiversité, telles que le Traité international.

L'application du CMB au niveau national et à d'autres niveaux devrait permettre de renforcer la mise en œuvre du Traité international. Le CMB a fixé plusieurs cibles ambitieuses visant à maintenir et restaurer la diversité génétique des espèces domestiquées (cible 4), à prendre des mesures efficaces pour assurer le partage juste et équitable des avantages (cible 13) et à augmenter significativement le recours à des pratiques respectueuses de la biodiversité en agriculture (cible 10), pour n'en citer que quelques-unes. Le Fonds pour le partage des avantages peut contribuer positivement à la réalisation de ces cibles et aux autres cibles du CMB. La Conférence des Parties à la CDB a identifié le Fonds pour le partage des avantages comme l'un des mécanismes de financement internationaux dont on pouvait tirer des enseignements pour la mise en place d'un mécanisme multilatéral de partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

Les Nations Unies ont proclamé 2023 Année internationale du mil. Plusieurs projets du Fonds pour le partage des avantages permettent l'accès à des variétés de mil, de sorgho et d'autres cultures secondaires qui reviennent en force en raison de leur potentiel à contribuer à relever plusieurs défis, tels que la malnutrition et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Dans le cadre de l'Année internationale du mil, la FAO a publié des témoignages d'agriculteurs et d'agricultrices participant à des projets du Fonds pour le partage des avantages, ainsi que les bénéfices de cultiver et de consommer du mil. L'un de ces témoignages est celui de Pudi Soren, une jeune agricultrice participant à un projet soutenu par le FPA en Inde. Elle a participé à la cérémonie d'ouverture de la neuvième session de l'Organe directeur et a partagé la façon dont sa vie a été impactée par sa participation au projet FPA. Elle a déclaré aux délégués: «Les précipitations diminuent. Heureusement, le *Mandua* [variété de mil] peut être cultivé avec moins d'eau.»

Les donateurs et la communauté plus large du Traité ont apprécié les efforts déployés afin de communiquer les réussites du Fonds pour le partage des avantages. Aujourd'hui, c'est à moi qu'il revient de remercier tous les donateurs et partenaires qui ont généreusement contribué à faire progresser les travaux du Fonds pour le partage des avantages.

Kent Nnadozie
Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

© FAO/Cristina Vega

PORTÉE

Depuis son adoption, le FPA a soutenu des initiatives dans un grand nombre de Parties contractantes du Traité international.

AFGHANISTAN • ALBANIE • ALGÉRIE • **ANTIGUA-ET-BARBUDA** • ARGENTINE • BANGLADESH • BELIZE • BÉNIN • BHOUTAN • **BOLIVIE** • BRÉSIL • BULGARIE • BURKINA FASO • **BURUNDI** • CAMBODGE • **CHILI** • COSTA RICA • CUBA • ÉGYPTE • EL SALVADOR • ÉQUATEUR • **ESWATINI** • ÉTHIOPIE • FIDJI • **GÉORGIE** • GHANA • GUATEMALA • HONDURAS • ÎLES COOK • ÎLES MARSHALL • INDE • INDONÉSIE • IRAQ • **JAMAÏQUE** • JORDANIE • KENYA • KIRIBATI • LIBAN • **LESOTHO** • MALAISIE • MALAWI • MALI • MAROC • MEXIQUE • **MOZAMBIQUE** • NAMIBIE • NÉPAL • NICARAGUA • NIGER • NIGERIA • OUGANDA • PALAOS • PANAMA • PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE • PARAGUAY • PÉROU • PHILIPPINES • RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE • RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE • **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO** • RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO • RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN • RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE • RWANDA • **SAINTE-LUCIE** • SAMOA • SÉNÉGAL • SERBIE • SOUDAN • **SOUDAN DU SUD** • TONGA • TUNISIE • TÜRKIYE • URUGUAY • VIET NAM • YÉMEN • ZAMBIE • ZIMBABWE

Source: Données recueillies à partir des pays ayant participé aux cinq appels à propositions du Fonds pour le partage des avantages (2009-2023). Les pays dont le nom apparaît en gras sont ceux qui participent pour la première fois au Fonds pour le partage des avantages, dans le cadre du FPA-5.

1 MILLION

Le FPA a facilité les partenariats multipartites de **500** institutions en touchant plus de **1 million** de personnes

170

Environ **170** dépôts de diversité de semences locales ont été créés, y compris des banques de semences communautaires

6 300

Plus de **6 300** ressources phytogénétiques, dont des variétés locales et des espèces sous-exploitées, ont été collectées par les partenaires

200

Plus de **200** champs-écoles pour les agriculteurs ont été créés pour servir de plateformes d'apprentissage interactives et participatives afin d'utiliser, d'évaluer et de développer des cultures résilientes aux changements climatiques dans les champs des agriculteurs

APERÇU DE L'IMPACT CONTINU (2009–2023)

Le Fonds de partage des avantages faisant partie intégrante de la mise en œuvre du Traité international, les RPGAA et le renforcement des capacités résultant des projets du FPA continuent d'être partagés et utilisés après la période de mise en œuvre des projets. La nature du mécanisme de financement du FPA permet de gérer les RPGAA en vue d'une conservation immédiate, à moyen et à long terme, ainsi que d'une utilisation durable.

Les activités et l'impact du FPA favorisent l'interaction dynamique entre les RPGAA et les systèmes alimentaires locaux et mondiaux. Le FPA facilite l'accès aux RPGAA et leur utilisation afin de contribuer à la sécurité semencière, à l'amélioration des moyens de subsistance et à la résilience face aux changements climatiques des petits agriculteurs et agricultrices. Ces ressources sont donc essentielles pour leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En outre, le FPA joue un rôle de catalyseur dans l'échange d'une grande diversité de matériels phytogénétiques, compte tenu de l'interdépendance mondiale en matière de RPGAA. Ainsi, au cours de quatre cycles de projets, le FPA a facilité les partenariats multipartites de **500** institutions qui ont coopéré à **81** projets dans **67** pays en développement, touchant plus de **1 million** de personnes. Ces projets ont permis l'accès à **31 000** matériels phytogénétiques, leur essai et leur développement, et ont généré **20 000** nouveaux matériels dans le Système multilatéral, qui à leur tour ont été mis à disposition des obtenteurs et des agriculteurs. Le FPA a ainsi contribué à ce que le cercle vertueux de mécanisme d'accès aux RPGAA soit bouclé, ce qui a permis de créer de nouvelles RGPAA au profit de la communauté mondiale.

Plus de **6 300** ressources phytogénétiques, dont des variétés locales et des espèces sous-exploitées, ont été collectées par les partenaires. Environ **170** dépôts de diversité de semences locales ont été créés, y compris des banques de semences communautaires. La plupart du matériel est conservé dans des banques de gènes nationales, et certaines collections sont stockées dans des banques de gènes internationales et dans la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard.

Étant donné la complexité de la réponse à la diversité des besoins et des préférences des petits agriculteurs et agricultrices, les **31 000** matériels phytogénétiques mentionnés plus haut ont été testés dans de multiples endroits, et dans des milieux agroécologiques et des cultures très divers. Les instituts de recherche et de sélection bénéficient des essais menés sur le matériel végétal à plusieurs endroits, ceux-ci leur fournissant des données techniques et des retours d'information précieux. En retour, les agriculteurs et agricultrices bénéficient du développement de **400** nouvelles variétés qui répondent à leurs besoins et à leurs préférences en termes de goût, de nutrition, de productivité et de valeurs économiques et culturelles. Plus de **200** champs-écoles pour les agriculteurs ont été créés pour servir de plateformes d'apprentissage interactives et participatives afin d'utiliser, d'évaluer et de développer des cultures résilientes aux changements climatiques dans les champs des agriculteurs.

400

400 nouvelles variétés ont été développées pour répondre aux besoins et aux préférences des agricultueurs en termes de goût, de nutrition, de productivité et de valeurs économiques et culturelles

20 000

20 000 matériels phytogénétiques mis à disposition dans le Système multilatéral

31 000

31 000 matériels phytogénétiques ont été testés dans de multiples endroits, et dans différents milieux agroécologiques et cultures

LE CINQUIÈME CYCLE DE PROJETS GOUVERNANCE ET ACTIVITÉS DE MISE EN PRATIQUE

En 2019, l'Organe directeur du Traité international a pris un certain nombre de décisions sur la gouvernance et les activités du FPA. Ces décisions ont été intégrées dans le nouveau *Manuel de procédures: Fonds pour le partage des avantages* (Manuel du FPA), qui a été adopté par la Résolution 3/2019[7].

Le FPA est sous le contrôle direct de l'Organe directeur, qui délègue désormais l'autorité de des pouvoirs nécessaires à son fonctionnement, pendant une période biennale, au *Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources* (Comité de financement). Le Comité de financement, composé de représentants des Parties contractantes de toutes les régions, peut lancer de nouveaux cycles de projets, si nécessaire, et décide des modalités de financement parmi celles disponibles dans le *Manuel du FPA* et de la sélection finale des nouveaux projets à financer.

Un Groupe d'experts indépendant (le Groupe d'experts), qui comprend deux experts de chaque région de la FAO, est chargé de sélectionner les propositions de projet admissibles et de procéder à leur examen[8]. Sur la base du travail effectué par le Groupe, le Comité de financement approuve les projets à financer à chaque cycle du Fonds de partage des avantages.

Le Secrétariat du Traité international assiste le Comité de financement et le Groupe d'experts dans leurs travaux. Il fournit un service d'assistance (Help-desk) lors de chaque appel à propositions afin d'aider les candidats au FPA en leur fournissant des informations techniques et des indications concernant l'élaboration et la présentation des projets. En collaboration avec le Bureau de l'évaluation de la FAO, le Secrétariat planifie et prépare une évaluation indépendante, qui a lieu à la fin de chaque cycle de projets. Le Secrétariat est également chargé des activités et de la gestion du programme FPA, y compris l'administration de ce mécanisme de financement.

Les étapes initiales de la mise en œuvre du cinquième cycle de projets du FPA donnent un aperçu de la manière dont le nouveau *Manuel du FPA* est mis en pratique. Début 2022, le Comité de financement a donné des indications pour le lancement du cinquième appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages[9]. Pour ce faire, il a décidé d'utiliser l'une des nouvelles modalités de financement introduites par l'Organe directeur dans le *Manuel du FPA* en

[7] Annexe 2 à la Résolution 3/2019: *Manuel de procédures: Fonds pour le partage des avantages*, consultable à l'adresse https://www.fao.org/3/nb780fr/nb780fr.pdf#page=17

[8] Pour plus d'informations sur la composition et le mandat du Groupe d'experts pour le cinquième appel à propositions, veuillez consulter la page www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/benefit-sharing-fund/panel-of-experts-bsf-5/en/.

[9] L'élaboration du programme FPA-5 a tenu compte des recommandations issues de l'évaluation indépendante du troisième cycle de projets du Fonds de partage des avantages (FPA-3), consultable à l'adresse www.fao.org/documents/card/en/c/cb8605en (en anglais).

incluant le financement d'une seconde phase pour les projets réalisés lors des cycles précédents afin de tirer parti des résultats positifs et d'en appliquer les bonnes pratiques et les enseignements à une échelle plus vaste que celle d'un cycle de projet unique.

Dans le cadre du cinquième appel à propositions du FPA, 251 propositions préalables ont été présentées et 173 propositions préalables admissibles ont été examinées par le Groupe d'experts. Une série de webinaires régionaux a été organisée pour aider les membres du Groupe d'experts dans leurs travaux. Les résultats du processus de sélection ont été transmis au Comité de financement, qui a approuvé une liste de 34 propositions préalables. Les auteurs de ces propositions ont ensuite été invités à élaborer une proposition de projet complète. Dans le cadre du service d'assistance (Help-desk), le Secrétariat a organisé des webinaires régionaux qui ont rassemblé plus de 100 participants et ont permis de renforcer les capacités à préparer une proposition de projet complète.

Le rapport final du Groupe d'experts sur le cinquième appel à propositions a été soumis au Comité de financement[10]. Lors de sa septième réunion (5-7 mai 2023), ce dernier a approuvé une liste de 28 nouveaux projets à financer dans le cadre du FPA-5[11].

Katlyn Scholl, co-présidente du Comité de financement, a déclaré: «C'était très intéressant de participer au processus qui a conduit à l'approbation des projets du FPA-5. Le Comité de financement s'est dit satisfait de la transparence et de l'efficacité du travail effectué». Eric Bentsil Quaye, co-président du Comité de financement, a lui ajouté: «Nous sommes très satisfaits du portefeuille final des projets sélectionnés et nous percevons leur potentiel à jouer un rôle de catalyseur dans la coopération internationale dans le domaine des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture».

Lors de sa neuvième session, l'Organe directeur a pris une autre importante décision. Il a été décidé de rétablir les négociations visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Le Fonds pour le partage des avantages est un élément essentiel du Système multilatéral puisqu'il s'agit du mécanisme opérationnel qui permet de recueillir, d'utiliser et de partager les avantages monétaires découlant du Système multilatéral. Comme le précise le Manuel du FPA, les recettes provenant des utilisateurs du Système multilatéral sont considérées comme extrêmement importants, car ils assurent un flux durable et prévisible de ressources au FPA. L'un des objectifs communs du processus de négociation est d'augmenter les recettes provenant des utilisateurs du Fonds de partage des avantages d'une manière durable et prévisible à long terme. L'Organe directeur a mis en place un processus de négociation qui sera finalisé d'ici 2025.

[10] IT/GB-10/SFC-7/23/Inf.3: *Final Report of the Panel of Experts: Fifth Call for Proposals of the Benefit-sharing Fund*, consultable à l'adresse www.fao.org/3/cc5745en/cc5745en.pdf (en anglais).

[11] La liste contenant un résumé du portefeuille des projets du FPA-5 est consultable à l'adresse : www.fao.org/3/cc6021en/cc6021en.pdf.

Gestion du Fonds pour le partage des avantages

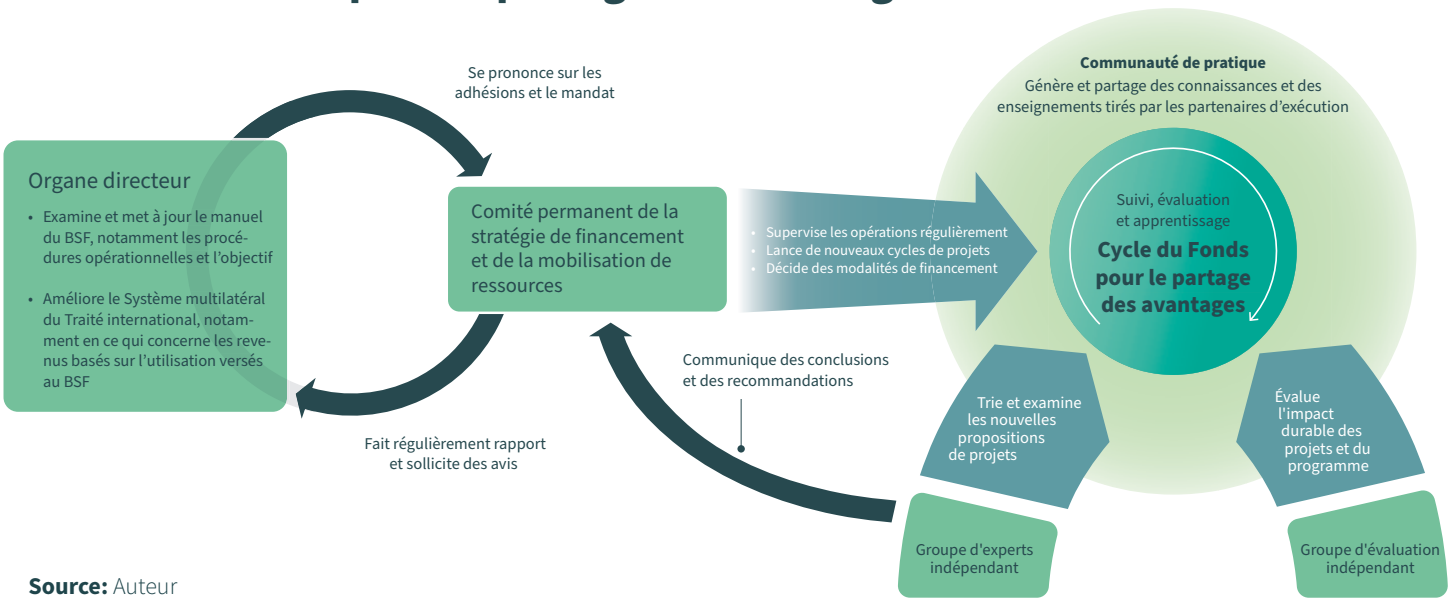

Source: Auteur

© FAO/ Cristina Vega

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME FPA-5

Le cinquième cycle de projets du Fonds pour le partage des avantages contribuera à faire avancer la réalisation de la nouvelle approche programmatique adoptée par l'Organe directeur. Cette approche a été conçue pour assurer un meilleur équilibre entre un soutien financier à des réseaux d'agriculteurs gérant la diversité agrobiologique, et des activités par nature plus transformatrices en termes de politiques et de capacités à fournir des biens et des services publics mondiaux. Cette approche vise également à renforcer la collaboration mutuelle entre différentes parties prenantes du Traité international à plusieurs niveaux. Tous les projets financés doivent contribuer au nouveau cadre de résultats et appliquer un cadre complet de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

Sur les 45 pays cibles du portefeuille de projets du FPA-5, 14 n'ont jamais reçu de financement du FPA ou ont reçu un financement limité dans le passé. Ce résultat est le fruit d'un processus de sélection et d'examen rigoureux, visant à garantir l'inclusion. Il reflète également l'amélioration des compétences des nouveaux partenaires dans l'élaboration de propositions de projets de bonne qualité, en particulier pour les projets multi-pays.

Le portefeuille du FPA-5 dispose d'un budget de plus de 10 millions USD qui seront alloués à 28 projets, tant pour des initiatives qui se réaliseront dans un seul pays que dans plusieurs. La taille des projets varie de 250 000 USD pour une durée de 18 mois à 600 000 USD pour une durée de 48 mois.

IMPACT

Les agriculteurs du monde entier utilisent, conservent et échangent des RPGAA qui permettent d'augmenter la productivité et les revenus des exploitations, d'accroître les disponibilités en aliments riches en nutriments, de réduire les effets néfastes pour l'environnement et de renforcer la résilience face aux chocs de production. La biodiversité est préservée afin d'assurer la sécurité alimentaire dans l'avenir.

RÉSULTAT

Les moyens d'existence améliorés pour les petits agriculteurs des pays en développement, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable sont promus au moyen de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA

PRODUITS

Des RPGAA sont gérées ou améliorées avec la participation des agriculteurs

Des chaînes de valeur locales plus efficaces permettent de renforcer la production et la consommation de RPGAA adaptées

Des mécanismes renforcés permettent d'améliorer le partage des RPGAA, des données et des connaissances

Un accent sur les petits agriculteurs

Le Fonds pour le partage des avantages soutient les petits agriculteurs des pays en développement à améliorer leurs moyens de subsistance et à promouvoir la sécurité alimentaire ainsi qu'une agriculture durable à travers la conservation et l'utilisation durable de la diversité phytogénétique.

Source: Auteur

Dans le cadre du FPA-5, le Comité de financement a décidé d'explorer une nouvelle modalité de financement, qui figure dans le Manuel du FPA, les projets de seconde phase. Dans son cinquième cycle le FPA compte trois projets multi-pays de seconde phase. En finançant la seconde phase de projets, le FPA vise à investir davantage dans l'avancement d'innovations prometteuses qui ont été réalisées au cours des cycles précédents et qui sont stratégiques pour la réalisation de l'objectif du FPA et du Traité international. Ce financement vise également à permettre aux projets ayant fait leurs preuves de poursuivre l'innovation en vue d'obtenir un impact et des résultats à long terme. Il s'agit d'une nouvelle possibilité d'allocation de financements approuvée par l'Organe directeur dans le *Manuel du FPA*.

Dans toutes les propositions approuvées, on trouve des zones marginales où les communautés agricoles locales font face à une vulnérabilité croissante liée aux changements climatiques. Sont impliqués des agriculteurs et agricultrices qui pratiquent des activités liées à la collecte et à la conservation des espèces cultivées et des variétés, à la caractérisation et à l'évaluation, aux essais, à la sélection et à l'amélioration.

Le portefeuille des projets du FPA-5 comprend un total de 52 espèces cultivées, dont 60 pour cent figurent dans l'Annexe I du Traité international . Tous les projets sont axés sur les RPGAA énumérées à cette annexe, mais peuvent inclure d'autres espèces cultivées si celles-ci sont jugées importantes pour l'élaboration de stratégies d'adaptation et de diversification. La majorité des projets sont axés sur des associations/ensembles d'espèces cultivées. Les partenaires du cinquième cycle du FPA prévoient de travailler avec des cultures de petites céréales, des variétés des agriculteurs, des lignées généalogiques ou des variétés adaptées provenant de programmes de recherche nationaux et internationaux, ainsi que des variétés améliorées par les agriculteurs.

La grande partie des projets financés, 75 pour cent, sont mis en œuvre par des organisations nationales, notamment des systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), des institutions publiques, des universités, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile. Les 25 pour cent restants sont mis en œuvre par des organisations internationales, principalement en Afrique; pour la plupart par des centres du CGIAR.

Les organisations nationales ont démontré leurs compétences et leur savoir-faire dans l'élaboration de projets multi-pays, une réalité qui était principalement l'apanage des organisations internationales lors des précédents cycles de projets du FPA.

Comme l'a reconnu le Groupe d'experts, il reste des défis à relever pour impliquer et renforcer les compétences des institutions nationales afin qu'elles puissent élaborer et mettre en œuvre des propositions techniquement solides et bien conçues. Certaines régions ont besoin d'un soutien supplémentaire pour renforcer les capacités, les compétences et le savoir-faire en matière de rédaction et de mise en œuvre de propositions de projets de qualité, ce qui nécessite une approche plus systémique.

Une phase initiale à l'échelle du programme

Conformément à l'approche programmatique du FPA et aux bonnes pratiques de gestion de projets, le FPA-5 commencera par une phase initiale à l'échelle du programme. L'objectif est de permettre aux parties prenantes des projets de confirmer leurs engagements, de revoir la structure de leur projet et d'élaborer des plans détaillés pour atteindre collectivement les résultats du programme FPA. Cela fait partie de la stratégie des projets visant à renforcer le capital social et à établir un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage fondé sur des données probantes. La phase initiale est destinée à offrir des possibilités d'apprentissage en vue d'une coordination adaptative qui contribue à obtenir des résultats efficaces, tout en évaluant et en atténuant les risques.

La phase initiale permettra notamment d'affiner les plans visant à identifier des agriculteurs et des communautés locales et à les impliquer, en utilisant une approche n'excluant aucun des deux sexes. Dans de nombreux cas, un point de départ et un point d'arrivée seront planifiés et exécutés pour un diagnostic et une planification fondés sur des preuves, afin de répondre aux besoins et aux préférences en matière de RPGAA des agriculteurs et des agricultrices. La phase initiale permettra également de systématiser les plans de gestion des connaissances et de communication.

Communauté de pratique

Pour renforcer les synergies dans la résolution des problèmes liés aux RPGAA et permettre le partage de concepts, d'outils et d'idées sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés, le FPA-5 soutiendra une communauté de pratique (CdP) au niveau du programme. Dans le cadre de la gestion des connaissances du FPA, le Secrétariat consultera les partenaires sur leurs besoins et leurs attentes concernant la CdP. Les objectifs provisoires de cette dernière, en attente de la tenue des consultations, sont les suivants: 1) tenir compte des expériences passées et en tirer les enseignements; 2) faciliter l'accès et le partage des concepts, outils et formations pertinents; et 3) codévelopper et partager les connaissances sur les RPGAA au niveau des projets et du programme. Les expériences et les résultats de la communauté de pratique seront partagés avec des groupes de parties prenantes plus larges, tels que les Parties contractantes et d'autres projets relatifs aux RPGAA, lors d'événements (parallèles), dans les référentiels d'informations de la FAO et par l'intermédiaire des mécanismes et des projets du Traité international.

[12] L'Annexe I du Traité international a été établie par la communauté internationale en fonction de l'importance des espèces cultivées pour la sécurité alimentaire mondiale, ainsi que de l'interdépendance des pays à leur égard. Cette annexe comprend actuellement 64 cultures vivrières et fourragères, représentant près de 80 pour cent des apports alimentaires issus des végétaux.

POINTS FORTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU QUATRIÈME CYCLE DES PROJETS DU FPA

Le quatrième cycle de projets est opérationnel depuis 2019 et, à la mi-2023, 30 pour cent des projets avaient mené à terme leurs activités[13].

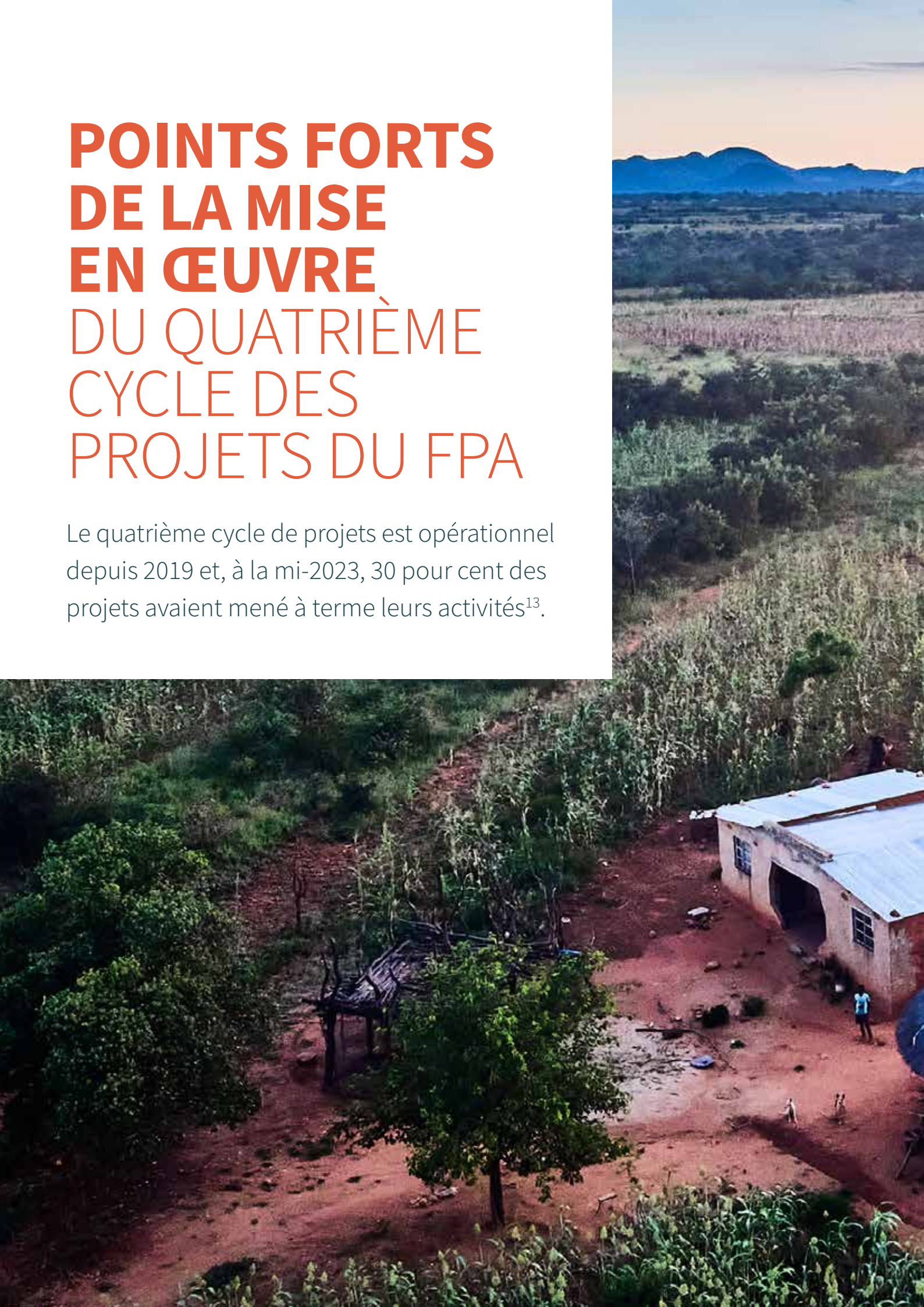

© FAO/ Zinyange Auntony

Les projets financés sont mis en place dans divers systèmes agroécologiques présentant une vulnérabilité élevée face au changement climatique. Le programme FPA tient compte de la gestion de la diversité phytogénétique avec les agriculteurs, car elle contribue à accroître la diversité des RPGAA, à fournir des éléments de base aux chercheurs et aux obtenteurs, et à renforcer les capacités d'adaptation et la résilience des moyens de subsistance.

Les projets du FPA-4 ciblent des cultures qui présentent un intérêt pour la sécurité alimentaire, l'adaptabilité aux tensions biotiques et abiotiques, la nutrition et la création de revenus. Le portefeuille des projets comprend un total de 38 espèces cultivées différentes, 80 pour cent d'entre elles figurant à l'Annexe I du Traité international[14]. Parmi ces projets, 30 pour cent se concentrent sur une seule espèce cultivée, tandis que le restant 70 pour cent se focalisent sur des associations/ ensembles d'espèces cultivées.

Les projets utilisent des variétés locales et des matériels phytogénétiques disponibles dans le cadre du Système multilatéral. Au total, 47 pour cent des projets concernent l'amélioration des cultures afin d'accroître la disponibilité de matériel de plantation sain et exempt de maladie.

Le FPA-4 vise à mettre en œuvre des stratégies adaptées et inclusives en matière de RPGAA qui répondent aux différents besoins des agriculteurs, notamment des femmes et des jeunes. Au moment de la rédaction de ce rapport, 233 646 agriculteurs, chercheurs, obtenteurs, conservateurs de banques de gènes et fonctionnaires (dont 67 944 femmes) ont bénéficié d'un accès à des variétés améliorées, à une meilleure connaissance des pratiques agricoles, à la diversification des chaînes de valeur des semences locales et à des cultures nutritives et résistantes au changement climatique. Un total de 1 115 étudiants ont entrepris des travaux de recherche et des études sur la diversité des RPGAA, sur les bonnes pratiques agricoles et sur l'élaboration de manuels de production, entre autres.

Les projets du FPA sont incités à établir des liens avec les programmes nationaux et régionaux sur l'agrobiodiversité[15]. Toutes les activités financées par le FPA-4 ont été conçues pour être cohérentes avec les stratégies et plans nationaux relatifs à la biodiversité et à la réduction de la pauvreté. Quelque 65 pour cent des projets ont établi des liens pertinents avec des programmes nationaux ou internationaux existants.

Les partenaires du FPA sont encouragés à créer des synergies avec d'autres programmes pertinents. À titre d'exemple, 9 des 20 partenaires pour la mise en œuvre du FPA-4 sont parmi les 40 candidats sélectionnés dans le cadre du programme de subventions concurrentielles qui vise à soutenir la sauvegarde de la diversité des cultures dans la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard. Les subventions sont accordées dans le cadre du projet *Biodiversity for Opportunities, Livelihoods and Development* (Biodiversité, source d'opportunités, de moyens d'existence et de développement) réalisé par le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures[16].

---

[13] Vous pouvez consulter le Rapport du FPA 2020-2021 (https://www.fao.org/3/cc2245fr/cc2245fr.pdf) pour en savoir plus sur les avancées de la mise en œuvre grâce aux points forts de chaque région.

[14] L'Annexe I du Traité international a été établie par la communauté internationale en fonction de l'importance des espèces cultivées pour la sécurité alimentaire mondiale, ainsi que de l'interdépendance des pays à leur égard. Cette annexe comprend actuellement 64 cultures vivrières et fourragères, représentant près de 80 pour cent des apports alimentaires issus des végétaux.

[15] Les formats des propositions de projet complètes comprenaient une section intitulée «*Pertinence par rapport aux plans et politiques nationaux concernant les RPGAA*». Tous les projets ont établi des liens et rendu compte de leur contribution aux plans et priorités en matière de RPGAA.

[16] Pour plus d'informations, veuillez consulter la page https://bold.croptrust.org/focus-areas/safety-duplication-at-svalbard-global-seed-vault/.

Soutenir les agriculteurs dans leur gestion de la diversité phytogénétique

Les partenaires du FPA travaillent avec une série de RPGAA qui sont soit collectées, soit accessibles dans les champs des agriculteurs, les banques de gènes nationales, les instituts de sélection et les instituts internationaux de recherche. À ce jour, les partenaires œuvrant dans le cadre du FPA-4 ont caractérisé 6 262 variétés d'espèces cultivées et ont génotypé 2 467 matériels phytogénétiques. Plus de 1 049 variétés d'espèces cultivées, dont des variétés locales et des espèces sous-exploitées, ont été collectées et un total de 376 variétés sont actuellement testées dans les champs des agriculteurs en vue d'essais et de sélections variétales participatifs.

Les femmes: partisanes de la protection de l'environnement, productrices d'aliments et détentrices des connaissances sur les RPGAA

Au cours de l'histoire, les femmes ont joué des rôles importants en tant que gardiennes de l'agrobiodiversité. Toutefois, elles tendent à être mises à l'écart, et leurs contributions ne sont souvent ni reconnues ni soutenues. Le FPA œuvre en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale. Les partenaires sont encouragés à cultiver la participation des femmes et leur capacité d'initiative, notamment en ce qui concerne le diagnostic et la définition des objectifs de sélection végétale. En outre, le FPA encourage la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe.

Le rôle des femmes et leurs pratiques de gestion pour la conservation et l'amélioration des RPGAA, ainsi que leur connaissance intime des besoins des ménages, sont largement reconnus et mis en évidence dans les projets du FPA. Les femmes, du fait de leur perception de l'importance et de la diversité d'utilisation des variétés d'espèces cultivées, notamment de leur valeur nutritionnelle et de leur fonction comme source de revenus ou de médicaments, sont des décisionnaires importantes en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA.

Au cours de la mise en œuvre du FPA-4, environ 68 000 agricultrices (29 pour cent du total des bénéficiaires directs) ont eu la possibilité de travailler avec des obtenteurs du secteur public, des chercheurs, des spécialistes de la vulgarisation agricole et des personnels du projet, afin de conduire des sélections variétales participatives, des sélections végétales participatives et des améliorations variétales participatives. Les femmes jouent souvent un rôle important dans la définition des objectifs de sélection en suggérant les caractéristiques souhaitées des cultures cibles.

Réintroduction de 20 variétés locales de 7 cultures stratégiques dans les champs des agriculteurs

WARDAH MUS'D HASAN:

«Dans cette région, nous sommes confrontés à la sécheresse, et la guerre en cours au Yémen a provoqué une crise terrible» explique Wardah Mus'd Hasan, agricultrice du village d'Abasir, à Dhamar, au Yémen. «Depuis ma participation au projet, j'ai commencé à cultiver de nouvelles variétés de blé. Je préfère la Bahuth 3, une variété améliorée de blé que nous avons reçue de la banque de gènes nationale, pour sa résistance à la sécheresse et aux maladies. Je voudrais créer un entrepôt de semences dans mon village afin que nous soyons moins dépendants des semences qui doivent venir de loin, alors que nous avons de nombreux problèmes d'infrastructure». Le projet «Conservation participative et utilisation durable des variétés locales pour améliorer les moyens d'existence et la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques au Yémen», mis en œuvre par le Centre national de ressources génétiques du Yémen, a contribué à réintroduire environ 20 variétés locales de 7 espèces cultivées stratégiques dans les champs des agriculteurs.

© FAO/Omar Alobidy

ÉTUDE DE CAS: DES AGRICULTEURS AUTOCHTONES EN COLLABORATION AVEC DES CHERCHEURS EN ARGENTINE

En Argentine, les liens ont été renforcés entre banque de gènes, agricultrices, et communautés locales et autochtones. À ce jour, 14 variétés locales de maïs, 4 variétés de pommes de terre et 32 populations locales de haricots sont conservées à l'Institut national de technique agricole (*Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria*) et partagées avec les communautés locales au titre de la recherche participative[17].

Un appui est fourni aux différentes foires d'échange de semences organisées dans le nord, le nord-est et le nord-ouest de la Patagonie. Ces espaces servent à échanger des semences et des connaissances associées, à sensibiliser à l'importance de la conservation des variétés paysannes et au rôle des producteurs dans la conservation de l'agrobiodiversité. Ces rencontres permettent également d'échanger des connaissances sur les techniques culinaires et les recettes qui utilisent la biodiversité locale, ainsi que sur la manière de renforcer les chaînes de valeur locales.

Dans la région nord-ouest de l'Argentine, des femmes appartenant aux communautés autochtones de *Tekoha Kaa Guy Poty* ont produit et multiplié 18 variétés locales de maïs andin et 9 variétés de pommes de terre andines. Ces espèces cultivées sont importantes au niveau local en raison de leur valeur nutritive et de leur adaptation, et parce qu'elles font partie de la tradition et de la culture.

Quelque 17 variétés locales de maïs sont stockées dans une banque de semences communautaire. Il s'agit de l'une des 35 banques de semences communautaires établies à ce jour dans le monde, dans le cadre du FPA-4[18].

Dans le nord de la Patagonie, des groupes locaux d'agricultrices ont conservé 13 variétés de haricots et 5 variétés de maïs *in situ*. L'année dernière, le Groupe des jardinières a inclus deux variétés supplémentaires pour évaluer leur adaptation à la région. Grâce à des ateliers participatifs animés par des agricultrices, les producteurs et productrices ont progressé dans la caractérisation de ces variétés et dans la préparation de leur conservation. La multiplication des variétés locales adaptées aux conditions particulières de chaque zone est effectuée dans les parcelles des producteurs dans le but d'augmenter le nombre de semences disponibles pour leur utilisation et leur conservation, ainsi que pour l'échange avec les producteurs intéressés par l'incorporation de nouvelles variétés ou la récupération de celles qui ont été perdues.

Dans toutes les activités, en particulier dans les dépôts semences du nord de la Patagonie, les groupes qui gèrent les semences et la banque de semences communautaire sont entièrement composés de femmes.

Les femmes sont également les principales décisionnaires lorsqu'il s'agit de choisir les produits alimentaires à préparer et les variétés à utiliser pour la cuisine. Les femmes de l'*Unión de Organizaciones Campesinas e Indígenas de Cotacachi*, l'organisation qui met en œuvre le projet du FPA-4 en Équateur intitulé «Renforcer les communautés autochtones de Cotacachi (Équateur) par la conservation et l'utilisation des RPGAA comme mécanisme de distribution juste et équitable des bénéfices», ont rédigé un livre de recettes en utilisant des variétés indigènes et locales d'espèces cultivées.

© UNORCAC

En Équateur, le projet est mis en œuvre avec les communautés autochtones Kichwa du canton de Cotacachi. Ce canton a récemment été reconnu comme un Système ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), et le FPA, dans le cadre de son projet, a soutenu les partenaires dans leur candidature et leur préparation à cette importante reconnaissance[19].

Renforcement des liens dynamiques entre les programmes sur l'exploitation et les banques de gènes, et autres systèmes de recherche agricole

Le FPA établit un lien entre conservation *in situ* et *ex situ* afin que ces deux types de conservation se renforcent mutuellement. À ce jour, plus de 1 049 matériels phytogénétiques, souvent des variétés locales menacées ou des espèces sous-exploitées, ont été collectées à différents endroits. Ces matériels sont conservés et utilisés dans des banques de semences communautaires et des banques de gènes nationales.

Dans certains cas, le matériel en double est stocké dans des collections internationales et à la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard, comme dans le cas du matériel déposé par deux projets: «Mise à la disposition des producteurs des variétés performantes de riz tolérantes à la sécheresse et adaptées aux systèmes de riziculture pluviale: pluvial strict, bas-

[17] Pour des informations plus détaillées sur le projet «Conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques locales pour l'alimentation et l'agriculture afin de contribuer à la sécurité alimentaire des petits agriculteurs en Argentine», veuillez consulter le «Résumé des projets du FPA» pp. 26-31.

[18] Le terme «banque de semences communautaire» recouvre principalement des institutions informelles, qui sont dirigées et gérées localement, et qui peuvent également être connues sous le nom de maison de semences, hutte de semences, centre de semences, groupe/association/réseau d'épargnants de semences, réserve de semences communautaire ou encore de bibliothèque de semences.

[19] Pour plus d'informations sur le site GIAHS à Cotacachi, veuillez consulter la page www.fao.org/giahs/giahsaroundtheworld/designated-sites/latin-america-and-the-caribbean/andean-chakra/en/.

fond, submersion contrôlée» au Mali[20] et «Redéfinir l'exploitation des ressources génétiques des petites céréales en vue d'accroître la durabilité de la chaîne de valeur des céréales et d'améliorer les moyens d'existence des agriculteurs en Serbie et en Bulgarie – GRAINEFIT»[21].

À titre d'exemple, le Centre national de ressources génétiques du Yémen, partenaire du FPA qui travaille sur la conservation participative des variétés locales, a rencontré de grandes difficultés pour accéder à des RPGAA car sa banque de gènes ne disposait pas du matériel dont le projet avait besoin en quantité et en qualité suffisante. En outre, la banque de gènes ne disposait pas des capacités et des installations nécessaires pour multiplier le matériel existant en vue de le distribuer aux agriculteurs.

Par le biais du FPA-4, les partenaires du Fonds pour le partage des avantages ont réussi, malgré la situation socioéconomique complexe du pays, à collecter plus de 400 variétés locales et les connaissances traditionnelles associées dans les gouvernorats de Dhamar, de l'Hadramout et de l'Al Mahra, et à les documenter et les conserver dans la banque de gènes nationale. En outre, ils ont examiné et mis à jour la base de données de la banque de gènes nationale, en corrigeant les données de 500 sites de collecte de ressources phytogénétiques en termes de coordonnées géographiques et de données sur le sol et le climat.

Plus important encore, le Centre national de ressources génétiques a mené une campagne impressionnante et une pétition afin de raviver l'intérêt des autorités nationales pour l'importance des RPGAA en matière de sécurité alimentaire, d'adaptation et de résilience, et de montrer la nécessité de mettre en place un programme national pour les ressources génétiques au Yémen. Les partenaires du projet ont organisé des ateliers et des consultations, et ont rencontré les représentants nationaux de différents ministères et directions, ainsi que des gestionnaires de banques de gènes et des fonctionnaires agricoles, afin de les sensibiliser à la nécessité d'évaluer l'état des ressources génétiques, et de toutes leurs composantes, au Yémen et d'élaborer un programme national pour les ressources génétiques. Un mécanisme national de coordination et d'action commune au niveau national a ainsi été mis en place et a commencé à travailler sur la stratégie nationale pour les RPGAA.

Partager les ressources phytogénétiques, les données et les connaissances

Les connaissances, les informations et le germoplasme générés par les projets du Fonds pour le partage des avantages sont réinjectés dans les mécanismes d'exécution du Traité international, cela permet d'accroître la disponibilité des RPGAA dans le monde entier afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de favoriser l'agriculture durable. Le FPA montre comment le Traité international renforce les liens entre différentes initiatives, qui vont des communautés agricoles aux banques de gènes nationales et internationales. Le Traité, en aidant les agriculteurs au niveau local à trouver des solutions d'adaptation aux effets des changements climatiques et à d'autres défis, contribue à renforcer la diversité agricole.

[20] https://www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/1393042/

[21] https://www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/1447204/

ÉTUDE DE CAS: DES AGRICULTEURS AUTOCHTONES EN COLLABORATION AVEC DES CHERCHEURS EN ARGENTINE

© INTA/Ocumazo Jujuy

Une circulation fluide des matériels phytogénétiques

En réponse aux besoins des agriculteurs et agricultrices identifiés lors des diagnostics, 40 pour cent des partenaires du FPA-4 ont accédé aux matériels dans le cadre du Système multilatéral du Traité international. Ces RPGAA proviennent de différentes banques de gènes, et sont évaluées et améliorées grâce à la recherche participative avec les agriculteurs. De nombreux projets incluent, outre les matériels du Système multilatéral, des variétés locales issues des champs des agriculteurs et des missions de collecte.

On peut citer l'exemple du Centre national de biodiversité, chargé de la mise en œuvre du projet du FPA au Bhoutan[22], qui travaille actuellement à l'enregistrement de 60 obtentions de variétés traditionnelles de riz dans le Système multilatéral. Cette initiative a été précédée d'une série de consultations techniques et politiques aux niveaux local et national, et il est prévu d'élargir ultérieurement la collecte de cultures disponibles dans le Système multilatéral.

Dans la plupart des projets du FPA-4, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités sont prévues avec les partenaires et leurs groupes, souvent avec un large éventail de parties prenantes nationales, sur l'utilisation pratique du Système multilatéral et du Système mondial d'information sur les RPGAA[23], ainsi que sur l'application du Traité international. À titre d'exemple, dans le cadre du projet en Argentine (voir encadré 24), des ateliers ont été organisés sur l'application du Traité international, et sur le travail avec les communautés autochtones et les systèmes d'agriculture familiale. Outre la sensibilisation, un «protocole communautaire» a été élaboré, décrivant des modèles de collaboration entre les communautés autochtones, les chercheurs et d'autres acteurs pour la protection des semences et des connaissances ancestrales associées, ainsi que pour leur utilisation et leur commercialisation.

Échanges de données et d'informations

Les projets financés par le FPA bénéficient du Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture du Traité international, et y contribuent. Le partage des données et des informations relatives aux RPGAA accroît les avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. Les dispositions relatives aux RPGAA pour les projets FPA, comme établies par l'Organe directeur, stipulent que les informations découlant des actions financées doivent être mises à la disposition du public dans les deux ans suivant la conclusion d'un projet. Les partenaires du projet ont acquis la capacité d'accéder et d'utiliser les outils et les bases de données disponibles dans le Système mondial d'information sur les RPGAA. Plus de 89 618 identificateurs numériques d'objet (DOI) ont été assignés à des RPGAA gérées dans le cadre de projets du FPA[24], contribuant ainsi à l'accès à l'information sur les semences et autres matériels d'espèces cultivées pour la recherche, la formation et la sélection végétale[25].

En Équateur, un projet a permis d'évaluer plus de 800 matériels de maïs, de haricots et de pommes de terre. Parmi ceux-ci, 13 matériels prometteurs ont été identifiés, correspondant aux besoins, aux préférences et aux conditions environnementales des communautés participantes. Des DOI ont été attribués à 36 ressources de maïs et de haricots. Les RPGAA présentant des caractéristiques d'adaptation ont été réintroduites dans les communautés autochtones par le biais de processus de multiplication des semences, de foires d'échange de semences et de foires gastronomiques. En outre, ces ressources sont considérées comme faisant partie de systèmes de production biodiversifiés qui contribuent à renforcer l'agrotourisme dans les communautés.

Documentation et diffusion des connaissances au sein des projets

Durant la période 2022-2023, au niveau du programme, le FPA a renforcé les capacités des partenaires à documenter et à diffuser les connaissances sur les innovations en matière de gestion des RPGAA. Les partenaires opérationnels ont documenté les bonnes pratiques et les ont partagées sous forme d'études de cas, de documents d'orientation et de séminaires. Au niveau des projets, ils ont documenté leurs résultats et développé des outils tels que des modules pédagogiques, des manuels de production, des guides de gestion des semences et des formations qui ont été largement diffusés aux différents acteurs du secteur agricole.

En Inde, par exemple, le projet mené dans le cadre du FPA-4 a donné lieu à la production d'un livret et d'une série de vidéos présentant l'amélioration de la diversité des semences, et à une formation à la multiplication des semences. Ces produits traitent de l'impact du projet sur les moyens d'existence des populations et de situations personnelles. Le livret intitulé *A small change makes a big difference: Reviving the traditional millet, pulses and oilseeds-based biodiverse agricultural system in Bihar and West-Bengal* (Petit changement, grande différence: redonner vie au système agricole traditionnel basé

[22] Pour des informations plus détaillées sur le projet «Conservation participative à la ferme, utilisation durable et gestion des espèces cultivées négligées et sous-exploitées au service des moyens d'existence et de l'adaptation aux effets des changements climatiques», veuillez consulter le «Résumé des projets du FPA» pp. 26-31.

[23] https://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/global-information-system/fr/.

[24] https://glis.fao.org/glis/

[25] Pour des informations plus détaillées sur les DOI issus des projets du FPA, veuillez consulter la page https://glis.fao.org/glis/stats/by-project.

Les avantages du sorgho, du millet et d'autres petites céréales

© FAO/Zinyange Auntony

ANALYCE CHIDEMBO

«De nombreuses personnes dans ma région ont renoncés aux petites céréales telles que le mil, car le processus de production exige une main-d'œuvre importante» a expliqué Analyce Chidembo, agricultrice zimbabwéenne. «Mais quand la production de maïs manque à cause des faibles précipitations, je peux toujours récolter du mil qui mûrit bien plus rapidement. Je teste différentes variétés. L'année dernière, j'ai testé la Svoboda, une variété d'éleusine cultivée qui est moins vulnérable aux dégâts provoqués par les organismes nuisibles et qui peut être conservée pendant des années». Mme Chidembo, chef de file dans une ferme-école, a découvert de nouvelles variétés potentielles lors de foires aux semences organisées par le projet du FPA «Politiques et pratiques visant à faciliter la mise en œuvre des actions stratégiques en matière de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques au service de l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition dans des conditions climatiques changeantes».

sur le mil, les légumineuses et les oléagineux dans le Bihar et le Bengale-Occidental) contient sept études de cas, et est disponible en anglais et en hindi. Il a été diffusé auprès des partenaires du projet, des scientifiques et des organisations partenaires, ainsi que lors d'événements et de réunions, afin d'informer et d'inspirer les lecteurs.

Au Yémen, les sécheresses extrêmes, la guerre et les stagnations, économique et infrastructurelle, ont entraîné des crises alimentaires récurrentes associées à une perte de la diversité des cultures. Dans ce contexte complexe, le projet «Conservation participative et utilisation durable des variétés locales pour améliorer les moyens d'existence et la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques au Yémen» a permis de sensibiliser à l'importance de la diversité du matériel phytogénétique pour la sécurité alimentaire, le développement durable et la résilience, ainsi que pour l'amélioration des moyens d'existence des populations. Le projet vise notamment à renforcer le rôle des RPGAA dans les stratégies nationales de planification et d'adaptation de la biodiversité, tout en augmentant la visibilité du Traité international lors d'événements nationaux et en renforçant les capacités des différents acteurs. Plus de 200 agriculteurs et agricultrices ont été formés aux stratégies de conservation des semences et des connaissances, et ont amélioré leur production agricole. En outre, 100 chercheurs de stations de recherche agricole et d'universités ont été formés à la caractérisation et à l'évaluation des variétés, ainsi qu'à l'utilisation des systèmes d'information et de la biotechnologie appliquée pour la gestion et l'utilisation durable des RPGAA.

© FAO/ Emmanuel Manyamba

COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Comme l'a recommandé l'évaluation indépendante du troisième cycle de projets du Fonds de partage des avantages, il est essentiel de donner de la visibilité aux innovations et aux résultats issus des projets du FPA afin d'assurer le succès et la durabilité de l'impact du programme. Il s'agit notamment de sensibiliser à l'importance de la diversité phytogénétique pour améliorer les moyens d'existence, rendre l'agriculture durable, et assurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte du changement climatique.

Au cours de la période 2022-2023, avec l'appui du Comité de financement, le Secrétariat a amélioré la visibilité du FPA et a atteint un public plus large et plus diversifié. Les donateurs et plusieurs parties prenantes de la communauté concernés par les RPGAA ont demandé à mettre l'accent sur la communication et la visibilité afin de promouvoir une meilleure compréhension des avantages des projets du FPA pour les communautés agricoles locales, et de la façon dont ils pourraient être transposés à une plus grande échelle à l'avenir.

Le Secrétariat a apporté son appui aux projets du FPA pour qu'ils communiquent leurs résultats et leurs récits aux publics nationaux et régionaux. Cet appui a été considéré comme extrêmement utile par les partenaires du projet et se poursuivra en collaboration avec les partenaires du FPA-5. Le Traité international et le Fonds de partage des avantages ont bénéficié d'une visibilité accrue grâce à des récits convaincants utilisant des témoignages, des connaissances et des statistiques pour démontrer leur impact.

Mobiliser les publics locaux, nationaux et régionaux

Les projets du Fonds de partage des avantages s'appuient sur une stratégie de communication conforme aux résultats du programme FPA et ciblant les bons publics au moment opportun. À titre d'exemple, en 2022-2023, dans le cadre de plusieurs projets, des manifestations ont été organisées pour des publics larges et divers, tels que des foires sur la diversité des semences et l'alimentation, des visites de terrain et des festivals sur la biodiversité, afin d'échanger des semences et des connaissances sur les RPGAA, y compris les utilisations potentielles de ces variétés. Les parties prenantes des projets ont également participé à des dialogues et des forums nationaux et régionaux organisés par des universités, des organisations de la société civile ou des institutions publiques, où elles ont eu l'occasion de

présenter les résultats et les bonnes pratiques permettant d'influencer l'action publique, les priorités de la recherche et la planification. Ces foires et dialogues sur la diversité sont importants pour l'échange de semences et de connaissances et, pour le soutien que les politiques publiques peuvent apporter, mais ils permettent également aux projets du FPA de renforcer leurs plans de communication et d'augmenter leur visibilité.

Par exemple, le projet en Uruguay promeut les connaissances et l'utilisation de l'agrobiodiversité dans l'agriculture familiale afin que les agriculteurs se réapproprient un éventail de variétés endémiques résistantes, adaptées et améliorées[26]. En 2022, le projet a touché un large groupe de bénéficiaires indirects par différents moyens, notamment à travers sa propre chaîne YouTube et d'autres plateformes de médias sociaux. Les partenaires et les parties prenantes du FPA ont travaillé avec des agriculteurs pour produire des manuels et un livre de cuisine basé sur des ingrédients autochtones et nutritifs. Parallèlement, les représentants des organisations de producteurs participant au projet ont partagé les résultats dans des forums nationaux et internationaux, notamment le Symposium international sur les ressources génétiques pour les Amériques et les Caraïbes, et le Comité national pour les ressources phytogénétiques. Plusieurs projets financés par le FPA-4 ont adopté cette double approche qui consiste à atteindre les communautés agricoles et à s'adresser aux groupes nationaux et internationaux de parties prenantes.

En 2023, l'Année internationale du mil a créé une autre opportunité intéressante pour les projets du FPA. Dans le cadre d'un projet en Ouganda et au Zimbabwe[27], des recherches ont été orientées vers la détermination des qualités de mil et de sorgho qui répondent aux besoins du marché. Grâce à un sirop de sorgho bio, à des bières lagers à base de mil et à des produits non alimentaires potentiels, tels que les bioplastiques, les chercheurs et les agriculteurs ont attiré des entreprises de transformation alimentaire, et ont participé à des forums sur l'innovation et à des expositions dans les universités. Le projet a contribué aux activités organisées dans le cadre de cette Année en sensibilisant le public aux avantages nutritionnels et sanitaires de ces céréales et à leur résilience, qui leur permet d'être cultivées dans des conditions climatiques défavorables et changeantes. Les agriculteurs et les parties prenantes du projet ont partagé leurs réussites sur plusieurs plateformes, et ont publié des articles scientifiques, des blogs et des manuels de production.

Le Secrétariat du FPA a fourni aux partenaires de tous les projets une boîte à outils de communication qu'ils peuvent adapter à leurs propres contextes et priorités. Cette boîte à outils comprend des modèles, des lignes directrices par type de produit et d'activité, des éléments de marque et des documents pratiques pour soutenir le développement de produits, tels que la création de messages vidéo concis, la réalisation d'interviews et la rédaction de légendes de photos. Elle favorise également la collaboration, les partenaires pouvant télécharger leurs matériels pour recevoir des commentaires et présenter leur travail à leurs collègues d'autres projets du FPA

Source: FAO. 2022. *Sharing the benefits of plant genetic diversity: the Benefit-sharing Fund.* Rome. https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc2098en/

Source: FAO. 2022. *The Benefit-sharing Fund Report 2020-2021.* Rome. https://doi.org/10.4060/cc2245en

[26] Pour des informations plus détaillées sur le projet «Articulation de la gouvernance nationale et de la gestion collective de la diversité génétique et des connaissances associées dans l'agriculture familiale et paysanne en Uruguay», veuillez consulter le «Résumé des projets du FPA» pp. 26-31.

[27] Pour des informations plus détaillées sur le projet «Exploration de la biodiversité des cultures dérivées de croisements éloignés (sorgho x maïs) pour la résilience climatique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Est et en Afrique australe», veuillez consulter le «Résumé des projets du FPA» pp. 26-31.

du même cycle. En 2023, la boîte à outils a été mise à jour avec des ressources et des documents supplémentaires, et de nouvelles versions traduites, en arabe, en français et en espagnol.

Mobiliser la communauté mondiale

Les leçons apprises, les connaissances et les faits recueillis aux niveaux local, national et régional ont contribués aux activités de communication au niveau mondial. L'objectif est d'accroître la visibilité du FPA et la portée du Traité international. Certains points forts des initiatives en matière de communication déployés au cours de la période intersessions sont présentés ici.

Lors de la neuvième session de l'Organe directeur du Traité international, et en lien avec le FPA, le Secrétariat a présenté une brochure, un rapport et une exposition de projets mis en œuvre en Équateur, en Inde, au Malawi, en Serbie et au Yémen. Ces produits sont le fruit d'une collaboration avec les partenaires et présentent des chiffres relatifs aux impacts, des photos, des vidéos et des articles privilégiant la dimension humaine, ainsi qu'un aperçu de la contribution des projets du FPA à l'amélioration des moyens d'existence et des capacités d'adaptation des communautés locales. Ces supports ont joué un rôle essentiel pour atteindre des publics plus larges et ont été réutilisés dans plusieurs expositions et par plusieurs organes de presse.

© FAO/ Isaac Zuze

Les succès du FPA ont été célébrées avec un rayonnement mondial, par exemple, lorsque Sanja Mikic, chercheuse et coordonnatrice de projets serbe, a été désignée «héros de l'alimentation» dans le contexte d'une campagne de la FAO, pour sa contribution à la collection de ressources génétiques de blé, d'avoine et d'orge de la Serbie[28]. Pour le projet du FPA-3 en Équateur, c'est le chef de renommée mondiale Joan Roca qui a été mis en avant dans un documentaire réalisé par l'initiative «héros de l'alimentation»[29]. À l'approche du Forum 2023 de la science et de l'innovation de la FAO, d'autres projets, tels que ceux du Malawi et de la Zambie[30], et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée[31], ont été placés sur le devant de la scène dans des «récits sur l'innovation»[32].

Le FPA a également contribué aux activités organisées pour marquer l'Année internationale du mil en consacrant un article sur le projet en Inde, qui a été publié sur la page d'accueil de la FAO et diffusé en six langues à un large public[33]. La protagoniste, l'agricultrice Pudi Soren, a commencé à cultiver du mil, des oléagineux et des légumineuses après avoir participé à un projet du Fonds de partage des avantages. Sa communauté avait arrêté de cultiver ces semences 15 ans auparavant. Pudi Soren a également raconté son histoire et parlé du projet dans son discours d'ouverture lors de la neuvième session de l'Organe directeur.

En mars 2023, au vu des activités organisées dans le cadre de l'Année internationale du mil, une délégation du gouvernement italien, des organisations de recherche, des organisations de la société civile, ainsi que le Secrétariat, se sont rendus au Zimbabwe. Le groupe

© IISD/ENB

Pudi Soren, participant à un projet du FPA en Inde, s'adresse aux délégués réunis pour la session de l'Organe directeur à New Delhi

a visité plusieurs sites de projets du FPA et a rencontré des agriculteurs, des acteurs de terrain, des chercheurs et des représentants du gouvernement, notamment M. Vangelis Peter Haritatos, Vice-Ministre des Terres, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Eau et du Développement rural. La visite a été couverte par les médias nationaux et internationaux, ce qui a permis d'accroître la visibilité des mils, des réalisations des projets et du Traité international[34].

Grâce à ces actions de communication, le FPA et le Traité international ont renforcé leurs liens avec les petits exploitants, les motivant ainsi à conserver les ressources phytogénétiques dans le cadre des mécanismes mondiaux d'accès et de partage des avantages, et en mettant en évidence les bénéfices pour un public plus large.

[28] www.youtube.com/watch?v=afSnSEcABVg

[29] www.bbva.com/en/sustainability/bbva-and-el-celler-de-can-roca-launch-seeds-for-the-future-an-initiative-to-raise-awareness-about-the-relationship-between-food-and-environmental--protection/

[30] www.fao.org/science-technology-and-innovation/resources/stories/detail/shifting-crops-to-adapt-to-changing-climate-conditions-in-malawi/en

[31] www.fao.org/science-technology-and-innovation/resources/stories/innovative-sweet-potato-breeding-and-conservation-in-papua-new-guinea-with-anno-darkop/en

[32] https://www.fao.org/science-technology-and-innovation/science-innovation-forum-2023/fr

[33] https://www.fao.org/fao-stories/article/fr/c/1636550/

[34] Consultez notamment www.voanews.com/a/zimbabweans-turning-to-small-grains-to-beat-climate-change/7022761.html, impactstories.co.zw/index.php/2023/03/24/international-year-of-millets-a-global-opportunity-to-direct-attention-to-health-and-nutritional-benefits-of-millets-fao/ et www.herald.co.zw/government-working-on-promoting-biodiversity/amp/

RÉSUMÉ DES INFORMATIONS DES PROJETS

Pour des informations détaillées par projet, veuillez consulter : www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/benefit-sharing-fund/projects-funded-new/en/

© FAO/ Zinyange Auntony

QUATRIÈME APPEL À PROPOSITIONS

Titre	Pays ciblés	Institution d'exécution	Cultures concernées	Montant USD
AFRIQUE				
Plateforme de la Banque nationale de semences communautaires pour renforcer les systèmes informels de semences en Éthiopie	Éthiopie	Institut éthiopien de la biodiversité	Blé, orge, sorgho, millet éleusine, avoine, fève, pois chiche, pois fourrager, pois carré and lépidium	**250 000**
Exploitation des ressources génétiques des légumineuses et des céréales des zones arides pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les systèmes agricoles résilients	Malawi et Zambie	Institut international de recherche sur les cultures dans les zones tropicales semi-arides (ICRISAT)	Arachide, pois cajan, sorgho and millet éleusine	**450 000**
Des portefeuilles variétaux pour une meilleure résilience des communautés du Sahel (PV-RCS)	Burkina Faso, Mali et Niger	Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques (CONAGREP)	Mil à chandelle, sorgho, niébé et pois bambara	**450 000**
Exploration de la biodiversité des cultures dérivées de croisements (sorgho x maïs) pour la résilience climatique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique orientale et australe	Ouganda et Zimbabwe	l'Organisation nationale de recherche agricole (NARO), Institut national pour l'élevage et la recherche (NaLIRRI)	Sorgho et mil à chandelle	**449 998**
Mise à la disposition des producteurs des variétés performantes de riz tolérantes à la sécheresse et adaptées aux systèmes de riziculture pluviale: pluvial strict, bas-fond, submersion contrôlée	Mali	Institut d'Econmie Rurale	Riz	**241 153**
Évaluation des ressources génétiques du trèfle de Berseem (Trifolium alexandrinum L.) sous différents écosystèmes en utilisant des approches traditionnelles et génomiques	Égypte	Institut de recherche sur le génie génétique agricole	Trifolium alexandrinum L.	**250 000**
Amélioration des moyens de subsistance des petits agriculteurs par l'augmentation de la productivité, de la production et des revenus du haricot en Zambie	Zambie	Institut de recherche agricole de Zambie	Haricots secs (Phaseolus vulgaris)	**250 000**
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Renforcement des communautés indigènes de Cotacachi par la conservation et l'utilisation des RPGAA comme mécanisme de distribution juste et équitable des bénéfices	Équateur	Union des organisations paysannes indigènes de Cotacachi	Maïs, pommes de terre et haricots	**250 000**
Renforcement de la résilience des communautés dans deux réserves de biosphère de Cuba grâce à l'utilisation efficace des ressources phytogénétiques: maïs et haricots	Cuba	Institut de recherche fondamentale en agriculture tropicale "Alejandro de Humboldt"	Maïs, haricot commun et haricot rouge	**249 900**
Conservation et utilisation durable des ressources phytogénétiques locales pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) afin de contribuer à la sécurité alimentaire des petits agriculteurs en Argentine	Argentine	Institut national de technologie agricole	Maïs, pommes de terre et haricots	**250 000**
Organisation nationale pour la gouvernance et la gestion collective de la diversité génétique et des connaissances associées dans l'agriculture familiale et paysanne en Uruguay	Uruguay	Commission nationale pour le développement rural, réseau national de semences autochtones et indigènes, Réseau d'agroécologie de l'Uruguay	Arachides, haricot, niébé, maïs, citrouille, pois, vesce, fève; pomme, poire, pêche; feijoa, goyavier; lotus, fétuque, soja, sarrasin, blé et sorgho	**248 400**

Titre	Pays ciblés	Institution d'exécution	Cultures concernées	Montant USD
ASIE				
Conservation et utilisation durable du taro sous-utilisé pour accroître la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés marginalisées face au changement climatique	Malaisie, Indonésie, et Philippines	Institut de recherche et de développement agricole de Malaisie	Taro	**450 000**
Amélioration de la biodiversité des légumineuses dans les zones de jachère rizicole des ceintures tribales des États du centre et de l'est de l'Inde afin de renforcer les pratiques agricoles, de fournir des moyens de subsistance et d'améliorer le niveau nutritionnel des populations tribales	Inde	Organisation d'initiatives de politique publique pour les droits et les valeurs en Inde (PAIRVI)	Légumes secs et graines oléagineuses	**215 481**
Conservation participative à la ferme, utilisation durable et gestion d'espèces végétales négligées et sous-utilisées pour les moyens de subsistance et l'adaptation au changement climatique	Bhoutan	Centre national de la biodiversité, ministère de l'Agriculture et des Forêts	Espèces cultivées négligées et sous-utilisées (NUS) ; millets	**250 000**
EUROPE				
Redéfinition de l'exploitation des ressources génétiques des petites céréales en vue d'accroître la durabilité de la chaîne de valeur des céréales et d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs - GRAINEFIT	Serbie et Bulgarie	Institut des espèces agricoles et potagères (Institute of Field and Vegetable Crops)	Blé, orge, seigle et avoine	**450 000**
Identification, évaluation et amélioration génétique de certaines variétés de cultures locales afin de faire face à l'impact du changement climatique, d'augmenter la productivité, la sécurité alimentaire et les revenus des agriculteurs pauvres dans les zones montagneuses isolées en Albanie	Albanie	Université agricole de Tirana	Maïs et haricots	**100 000**
PROCHE-ORIENT				
Conservation participative et utilisation durable des variétés locales pour améliorer les moyens d'existence et la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques au Yémen	Yémen	Autorité de recherche et de vulgarisation agricole, Centre national des ressources génétiques	Sorghum, maize, millet, wheat, barley, lentil, beans, pea and cowpea	**247 500**
Renforcement des capacités nationales et intégration régionale pour une conservation efficace des ressources phytogénétiques dans une région post-conflit.	Iraq, République arabe syrienne et Liban	Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA)	Sorgho, maïs, millet, blé, orge, lentilles, haricots, pois et fève	**446 408**
PACIFIQUE SUD-OUEST				
Conservation in situ et utilisation de la patate douce (Ipomoea batatas) et du taro (Colocasia esculenta) pour les agriculteurs vulnérables de l'agriculture intelligente face au climat en Papouaise-Nouvelle- Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Institut de recherche agricole de Papouasie-Nouvelle-Guinée	Patate douce et taro	**245 030**
Sauvegarde de la diversité menacée de la noix de coco au sein de la Banque internationale de gènes de noix de coco pour le Pacifique Sud	Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa	La Communauté du Pacifique	Noix de coco	**450 000**

Source: Auteur

CINQUIÈME APPEL À PROPOSITIONS

Titre	Pays ciblés	Institution d'exécution	Cultures concernées	Montant USD
AFRIQUE				
Exploitation des ressources génétiques des légumineuses à grains et des céréales des zones arides pour la résilience des systèmes agricoles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Malawi, en Zambie et au Mozambique	Malawi, Zambie et Mozambique	Institut international de recherche sur les cultures dans les zones tropicales semi-arides (ICRISAT)	Arachide, mil, sorgho, pois chiche, pois cajan	**600 000**
La diversité des cultures: une opportunité pour les populations vulnérables à la crise sécuritaire et aux changements climatiques au Sahel	Burkina Faso et Niger	Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)	Mil, sorgho, Niébé, fonio et pois bambara	**563 895**
Révéler la diversité des caractéristiques qualitatives de l'orge grâce aux synergies entre les pratiques agricoles et les innovations technologiques	Éthiopie, Maroc et Tunisie	Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA)	Orge	**490 000**
Exploitation des variétés de haricots communs, des variétés améliorées de haricots grimpants biofortifiés et des légumineuses climato-intelligentes sous-utilisées pour des systèmes agroalimentaires durables et résilients dans le sud-ouest et l'ouest de l'Ouganda	Ouganda	Organisation nationale de recherche agricole (NARO) / Institut national de recherche sur les ressources végétales (NaCRRI)	Haricots, pois cajan, pois de jardin, pois chiches, lentilles	**240 904**
Partager les semences et les connaissances Sud-Sud pour des agroécosystèmes résilients et des moyens de subsistance améliorésù: Soudan du Sud et Ouganda	Soudan du Sud et Ouganda	Organisation nationale de recherche agricole - Centre de ressources phytogénétiques (NARO-PGRC)	Haricot commun, niébé, Sorgho	**598 652**
Conservation et utilisation participatives des ressources génétiques des plantes à racines et tubercules pour des systèmes agricoles résilients et la sécurité alimentaire en République démocratique du Congo, au Burundi et en Ouganda	République démocratique du Congo, Burundi, Ouganda	Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi (Agricultural University of Yangambi)	Manioc, patate douce, Colocasia esculenta, Xanthosoma sagittifolium, Dioscorea alata	**599 000**
Élargir la base génétique du taro (Colocasia esculenta) pour améliorer le rendement, la tolérance aux maladies et à la sécheresse et développer des produits de taro adaptés au marché afin d'accroître la valeur commerciale et la sécurité alimentaire de la culture au Ghana	Ghana	Université de Cape Coast	Taro	**239 174**
Renforcer la capacité des communautés locales à s'adapter aux changements climatiques en Tanzanie, au Mozambique et en Eswatini	République-Unie de Tanzanie, Mozambique et Eswatini	Autorité tanzanienne de la santé des plantes et des pesticides (TPHPA)	Citrouilles, mil éleusine, Sorgho, pois bambara, niébé, ignames, lagénaires, haricots communs	**600 000**
Seconde phase				
Permettre et étendre les systèmes de semences libres de haricots, de sorgho et de mil pour l'adaptation au changement climatique au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie	Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie	Bioversity International au nom de l'Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)	Haricot commun, mil éleusine, sorgho	**564 000**
Renforcer la conservation, l'utilisation durable et la gestion de certaines RPGAA résistantes au climat afin d'améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles	Lesotho, Malawi, Zimbabwe	Fonds communautaire de développement technologique (CTDT)	Sorgho, mil à chandelle, mil éleusine, haricots, tournesol, pois cajan, niébé, pomme de terre	**599 680**

Titre	Pays ciblés	Institution d'exécution	Cultures concernées	Montant USD
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES				
Banques de semences communautaires résilientes dans le corridor sec de l'est du El Salvador	El Salvador	Centre national de technologie agricole et forestière CENTA (Centro Nacional de Tecnología Agropecuaria y Forestal CENTA)	maïs, sorgho, haricots, patates douces et jicama	**250 000**
Articulation régionale pour l'accès et l'utilisation des ressources phytogénétiques adaptées aux systèmes de production familiaux en Bolivie, au Paraguay, au Pérou et en Uruguay	Bolivie (État plurinational de), Paraguay, Pérou et Uruguay	Confédération des organisations de producteurs familiaux du MERCOSUR élargi (COPROFAM)	pomme de terre, quinoa, manioc, pomme, poire, pêche, prune, lotus, fétuque, trèfle blanc, paspalum et bromus	**574 500**
Identification et réintroduction de ressources génétiques de légumineuses tolérantes à la sécheresse et aux maladies qui contribuent à la sécurité alimentaire et à l'adaptabilité au changement climatique dans l'agriculture familiale des zones arides intérieures du Chili	Chili	Instituto de investigaciones AgropecuariasInstitut de recherche agricole	Haricots, pois et lentilles	**235 020**
Jeunes, science citoyenne et commerce électronique: étendre les solutions de conservation intégrées et les droits des agriculteurs en reliant les principaux hotspots de la diversité: Bolivie, Chili et Pérou	Bolivie (État plurinational de), Chili et Pérou	Centre international de la pomme de terre (CIP), Initiative andine	pomme de terre, maïs, quinoa	**600 000**
Zones d'agrobiodiversité en tant que points chauds des ressources génétiques et systèmes agroalimentaires résilients dans les Andes péruviennes	Pérou	Institut national pour l'innovation agraire - INIA	Deux tubercules des Andes (pomme de terre, olluco) et une céréale des Andes (quinoa)	**250 000**
Production de patates douces de nouvelle génération dans les Caraïbes	Jamaïque, Antigua-et-Barbuda, Saint Lucie	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	patate douce	**583 000**
Création de banques de semences communautaires de variétés locales et biofortifiées dans sept communautés du nord de la province de Coclé. Panama.	Panama	Institut d'innovation agricole du Panama/ Sustainable Harvest International-Panama (SHI)	riz, maïs et patate douce	**49 901**
Réseau de soutien à la conservation locale (in situ/à la ferme) des ressources phytogénétiques au Brésil et intégration avec les banques de gènes de l'Embrapa	Brésil	Embrapa Ressources génétiques et biotechnologie - Cenargen	Riz, maïs, haricot commun, haricot de Lima, niébé, manioc, pomme de terre, patate douce	**198 716**
Seconde phase				
Utilisation durable de l'agrobiodiversité dans les communautés indigènes et paysannes d'Amérique centrale: une stratégie pour la sécurité alimentaire et l'adaptation au climat	Guatemala, Honduras, Nicaragua, Costa Rica	Association des organisations de Cuchumatanes (ASOCUCH)	Maïs, haricots, pommes de terre, sorgho	**573 461**

Titre	Pays ciblés	Institution d'exécution	Cultures concernées	Montant USD
ASIE				
Amélioration de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques au Népal pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un climat imprévisible (projet à la ferme)	Népal	Centre national des ressources génétiques agricoles (Banque nationale de gènes), Conseil de recherche agricole du Népal (NARC)	Amaranthes, sarrasin, mil, lentilles, orge nue, féveroles (en mettant l'accent sur les espèces négligées et sous-utilisées) et autres cultures sur la base d'une analyse des lacunes en matière de collecte, d'utilisation et de conservation à long terme.	**247 500**
Soutenir et promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans les communautés agricoles des Philippines par des approches participatives, la réintroduction de variétés traditionnelles, le renforcement des capacités, l'innovation commerciale et les plateformes de communication numérique	Philippines	Université des Philippines Los Baños	Variétés de riz traditionnelles et légumes indigènes	**199 972**
Favoriser l'accès des petits agriculteurs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en vue de leur conservation et de leur utilisation durable	Philippines	SEARICE	Riz, maïs, patate douce, cocoyam, kayos, banane, manioc, aubergine, courge, haricot, pois d'Angole, niébé, apali, taro, igname.	**250 000**
Renforcer la capacité des petits exploitants agricoles à améliorer la productivité et la valeur ajoutée des plantes racines/tubercules en vue de leur commercialisation et de leur développement durable	République démocratique populaire lao	Institut national de recherche agricole et forestière (NAFRI)	Colocasia (taro) et Dioscorea (igname, igname fantaisie, etc.) et Ipomoea batatas (patate douce)	**250 000**
EUROPE				
Renforcer les liens entre la conservation in situ/à la ferme et ex situ des RPGAA locales de Géorgie et leur utilisation pour l'adaptation au changement climatique	Géorgie	LEPL Centre de recherche scientifique en agriculture (SRCA)	Blé, haricots, maïs	**250 000**
PROCHE-ORIENT				
Améliorer la sécurité alimentaire en Asie occidentale et en Afrique du Nord en identifiant et en promouvant des variétés de blé résistantes au climat et aux agents pathogènes présents dans le sol	Algérie, Jordanie, Liban, Iran (priorité), Maroc, République arabe syrienne (priorité, si la logistique le permet), Tunisie, Türkiye	Centre international d'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT)	Blé (panifiable, dur, variété locale)	**590 002**
Renforcer la résilience des communautés face à la variabilité et au changement climatiques en promouvant la conservation, l'utilisation et la gestion des ressources phytogénétiques au niveau communautaire, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants au Yémen	Yémen	Centre national des ressources génétiques (NGRC)	Blé, orge, maïs, sorgho, mil, haricots, pois, lentilles	**244 400**
PACIFIQUE SUD-OUEST				
Rehausser le profil de la production de fruits à pain dans les systèmes alimentaires côtiers et insulaires en PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Institut national de recherche agricole de la PNG	Fruit à pain	**248 529**
Accroître la diversité des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture grâce à l'agroforesterie pour le bénéfice social, culturel, économique et écologique de 100 agriculteurs à Fidji	Fidji	Ministère des forêts	Fruit à pain, noix de coco, agrumes, principaux aroïdes, ignames, manioc, plantains, haricots, patates douces, fougères comestibles, noix locales, fruits et autres arbres fruitiers autochtones	**250 000**

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

© FAO/ Omar Alobidy

TABLEAU 1: **CONTRIBUTIONS AU FONDS POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES**

RECETTES PROVENANT DES UTILISATEURS DU SYSTÈME MULTILATERAL	**USD**	**%**
Société semencière canadienne	3 187	
Nunhems Netherlands BV	356 273	
Beja Zaden BV	31 688	
Uniquest Pty Ltd	218	
Zollinger Bio	355	
Sous-total	**391 721**	**1,11%**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
PARTIES CONTRACTANTES		
Allemagne	1 588 815	
Australie	24 176	
Autriche	587 896	
Commission européenne	5 565 907	
Espagne	24 364	
Inde	100 000	
Indonésie	659 800	
Irlande	9 095 214	
Italie	51 994	
Norvège	11 349 527	
Pays-Bas	2 348,935	
Suède	244 903	
Suisse	222 461	
Sous-total	**31 863 991**	**91%**
SECTEUR PRIVÉ		
Association européenne des semences	339 751	
SEMAE	988 534	
Fédération internationale des semences	49 280	
Sous-total	**1 377 565 45**	**3,92%**
MÉCANISMES ET FONDS INTERNATIONAUX		
FIDA	1 500 000	
Sous-total	**1 500 000**	**4,27%**
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET AUTRES		
ProSpecieRara Hauptsitz	991,67	
Sous-total	**991,67**	**0,00%**
INITIATIVES NOVATRICES DES PARTIES PRENANTES DU TRAITÉ INTERNATIONAL		
Autres ventes de semences		
Plateforme de délivrance de licences pour le commerce de semences	6 416	
Sous-total	**6 416**	**0,02%**
TOTAL GÉNÉRAL	**35 140 685**	100,00

TABLEAU 2:
FINANCEMENT DU CINQUIÈME CYCLE DE PROJETS DU FONDS POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

RECETTES PROVENANT DES UTILISATEURS DU SYSTÈME MULTILATERAL	USD	%
Société semencière canadienne	713	
Nunhems Netherlands BV	237 267	
Beja Zaden BV	31 688	
Uniquest Pty Ltd	218	
Zollinger Bio	355	
Sous-total	**270 240**	**2,03**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PARTIES CONTRACTANTES		
Commission européenne	4 136 505	
Italie	2 200 727	
Norvège	51 994	
Pays-Bas	86 486	
Suisse	4 008 016	
Sous-total	**10 130 698**	**76,16**
SECTEUR PRIVÉ		
SEMAE	773 811	
Sous-total	**773 811**	**5,82**
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET AUTRES		
ProSpecieRara Hauptsitz	992	
Sous-total	**992**	**0,01**
INITIATIVES NOVATRICES DES PARTIES PRENANTES DU TRAITÉ INTERNATIONAL		
Initiative norvégienne : 0,1 % des ventes nationales de semences	447 254	
Sous-total	**447 254**	**3,36**
AUTRES FONDS DISPONIBLES		
Fonds non utilisés des cycles de projets précédents	1 679 546	
Sous-total	**1 679 546**	**12,63**
TOTAL GÉNÉRAL	**13 302 541**	100,00

Remarque: Les tableaux des pages 33 et 34 reflètent la situation en juillet 2023.
Source: Auteur

PARTENAIRES

Partenaires opérationnels
Le Fonds pour le partage des avantages facilite une meilleure coopération entre un large éventail de parties prenantes dans le monde. Au cours de quatre cycles de projets, le FPA a soutenu des partenariats entre plus de 500 institutions, notamment des organisations d'agriculteurs, des institutions de recherche nationales et internationales, des ONG, des universités, des services de vulgarisation, des instituts de conservation de la biodiversité, des banques de gènes, des administrations publiques, les Nations Unies et le secteur privé.

Dans le cadre de l'examen des propositions du FPA-5, le Groupe d'experts indépendant a donné la priorité aux propositions présentées par des organisations nationales ou qui mettent fortement l'accent sur le renforcement des capacités de ces organisations. Quelque 75 pour cent des projets approuvés sont menés par des organisations nationales, notamment des SNRA, des institutions publiques, des universités et des établissements d'enseignement, des ONG et des organisations de la société civile.

Partenaires financiers
Les deux principales sources de financement du FPA sont les contributions volontaires et les recettes provenant des utilisateurs du Système multilatéral du Traité international.

Les **contributions volontaires** au FPA proviennent d'un éventail varié de sources, y compris les Parties contractantes au Traité international, le secteur privé, les organisations philanthropiques, les fonds et mécanismes internationaux issus de sources et de mécanismes inédits.

Les **recettes provenant des utilisateurs du Système multilatéral** sont générés par les bénéfices provenant de variétés de cultures spécifiques qui ont été développées en utilisant les RPGAA du Système multilatéral. Une part des bénéfices est déposée auprès du FPA, et est destinée à générer une source raisonnable de revenus durables et prévisibles. Cela permet aux petits agriculteurs, aux scientifiques et aux obtenteurs des pays Membres d'utiliser le patrimoine génétique mondial du Traité international pour poursuivre la recherche et le développement de nouvelles RPGAA.

© FAO/Zinyange Auntony

Contact
Traité international sur les ressources
phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Site web: https://www.fao.org/plant-treaty/fr/
Courriel: pgrfa-treaty@fao.org

Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie

CC8123FR/1/11.23